



TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

L'emploi est un droit inscrit dans la Constitution.

Près de 3 millions de personnes sont pourtant au chômage depuis plus d'un an.

*C'est un gaspillage de ressources humaines reléguées dans un « non emploi » structurel :
une extraordinaire gabegie pour la collectivité et une souffrance individuelle.*

Et si on n'avait pas encore tout essayé contre le chômage de longue durée ?

Ce n'est pas l'argent qui manque.

Ce n'est pas le travail qui manque.

Ce ne sont pas les travailleurs qui manquent.

**Découvrez le projet « Territoires Zéro chômeur de longue durée », son organisation,
son financement et ses territoires expérimentaux**

CONTACT PRESSE :

Leslye Abarca 06 28 61 69 05

Typhaine Cornacchiari 06 18 05 29 83

Adélie Guillaume 01 42 46 01 69

Une initiative d'



soutenue par



L'objectif : Pouvoir proposer à tous les chômeurs de longue durée d'un territoire un emploi adapté à leurs compétences, à temps choisi.

Le principe : Créer ou s'appuyer sur des entreprises solidaires pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'un marché du travail nouveau et complémentaire (voir le budget page suivante).

Un préalable : ne répondre qu'à des besoins des Territoires non satisfaits, sans se substituer aux emplois existants.

Impact :



Pour le territoire

Développer des travaux et services utiles aux habitants
Améliorer l'environnement des habitants



Pour les entreprises et acteurs économiques locaux

Former et préparer une main d'œuvre potentiellement disponible
Localiser ou relocaliser des productions ou des services



Pour l'économie du pays

Relancer le pouvoir d'achat par l'emploi pérenne

Pour garantir le succès de ce projet, nous avons besoin d'une loi d'expérimentation.

En effet, les coûts liés à la privation d'emploi ne peuvent être transférés pour financer la création d'emplois supplémentaires que par une loi d'expérimentation.

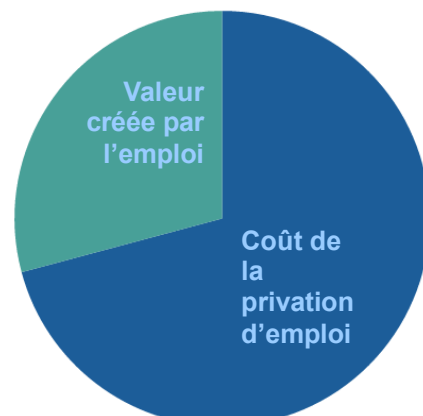
Le 23 novembre prochain, cette loi, présentée par Laurent Grandguillaume, député de Côte d'or, fera l'objet d'un examen par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale.

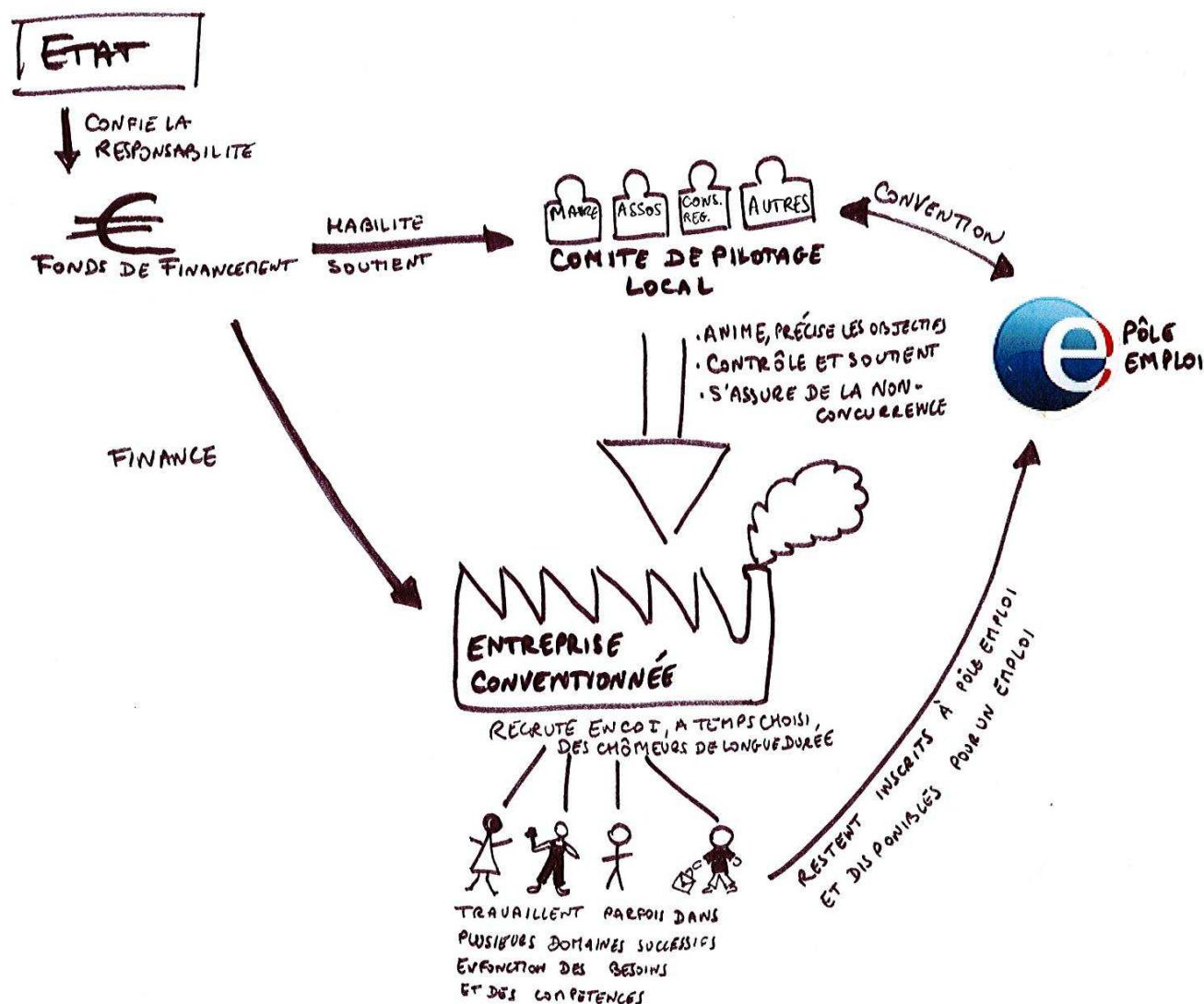
Le vote de cette loi est déterminant pour mener à bien l'expérimentation « zéro chômeur ».



L'idée est simple : rediriger ce coût pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail. Ce travail sera financé par la réaffectation des coûts et manques à gagner dus à la privation durable d'emploi. Il s'agira donc du transfert d'un budget existant et pérenne sans coût supplémentaire pour « l'entreprise France », l'autre partie du financement étant constituée du chiffre d'affaires réalisé par la vente des travaux semi-solvables effectués (paiement par les clients des travaux effectués)

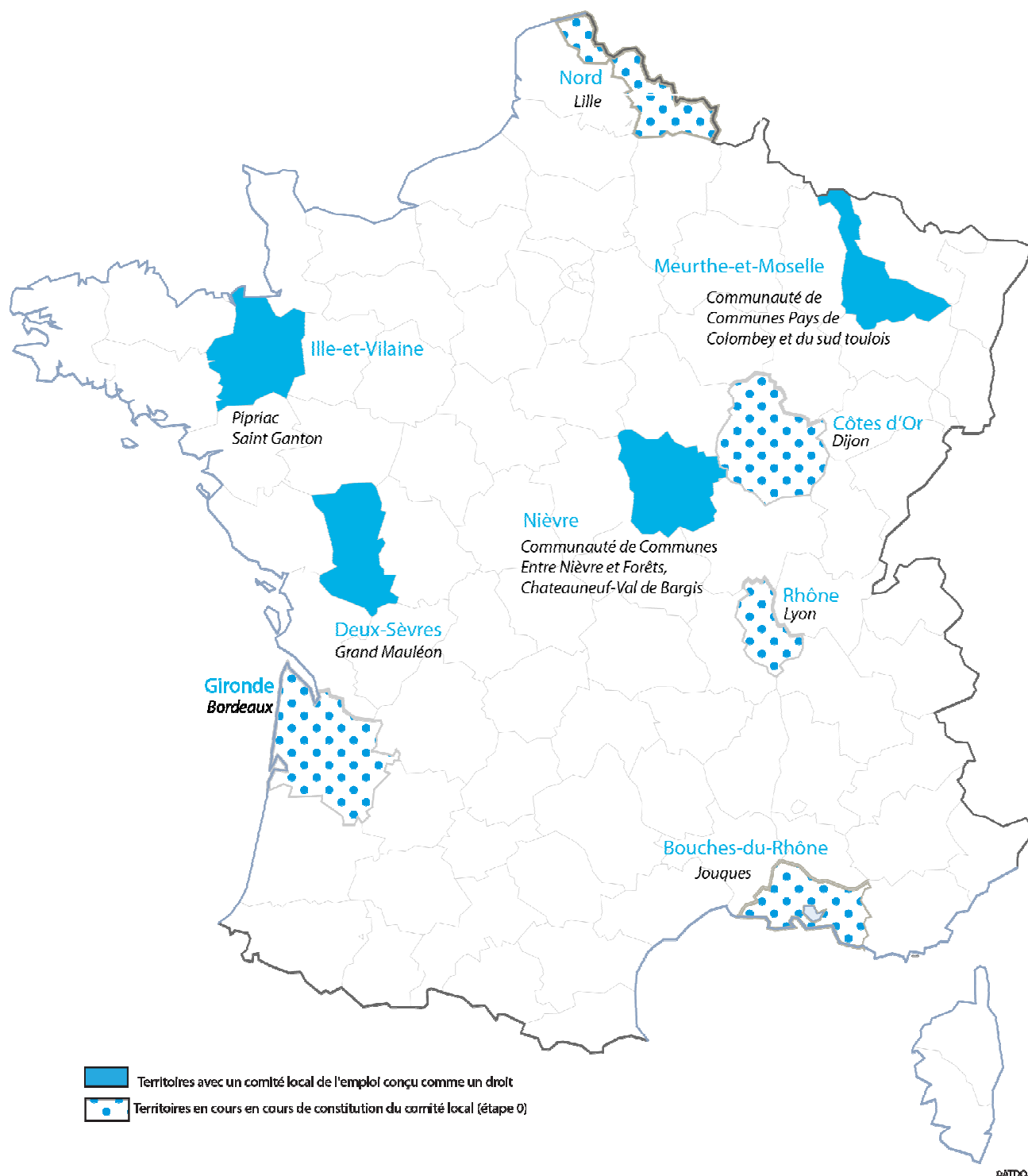
Financement des emplois supplémentaires





Déroulement du projet

- **Etape préliminaire (0)** : Accord sur le territoire. Rencontre de toute les composantes de la population locale pour expliquer et s'assurer de l'accord et la compréhension de tous pour s'engager dans l'expérimentation.
- **Etape 1** rencontrer les personnes privées d'emploi de la commune avec 3 questions : Qu'est ce que vous savez faire ? Qu'est ce que vous voulez faire ? Qu'est ce vous, futurs salariés, acceptez d'apprendre ?
- **Etape 2** : qu'est ce qu'il y a faire ici pour que la société aille mieux ? Quels sont les besoins ?
- **Etape 3** création de l'entreprise





GRAND MAULEON

Les acteurs

Responsables opérationnels du projet : Maison de l'emploi, Alain ROBIN ; Maison du Bocage, Bernard ARRU

Responsable politique : Pierre-Yves Marolleau, maire de Mauléon

Soutiens institutionnels : Conseil régional, Conseil départemental

Le territoire

Surface du territoire : 119 km² - Grand Mauléon (Loublande, la Chapelle Largeau, Moulins, le Temple, St Aubin de Baubigné, Mauléon, Rorthais)

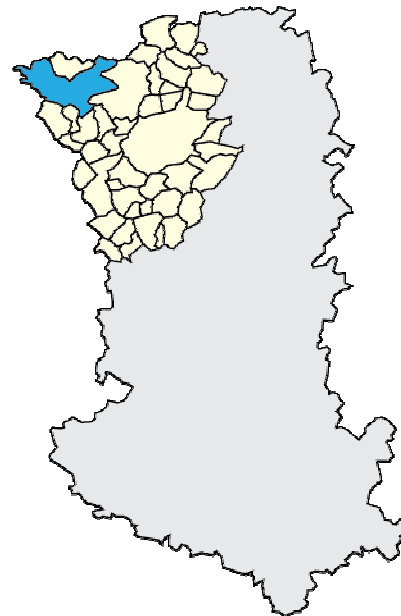
Nombre d'habitants sur le territoire : 9 000 hbts

Nombre de personnes potentiellement concernées par le projet : 280

Etapes de développement du projet

Rencontre des personnes concernées : printemps 2015

Recherche des travaux utiles : Prévision automne 2015



Deux-Sèvres

Grand Mauléon

-  Département
-  Territoire communauté de communes
-  Communes participant à l'expérimentation



COLOMBEY ET SUD TOULOIS

Les acteurs

Responsable opérationnel du projet :

Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois : Frédéric Leclerc et Edouard Petitdemange

ATD Quart Monde : Denys Cordonnier et Marie-Pascale Paulin

Responsable politique :

Philippe Parmentier, Président de la Communauté de Communes

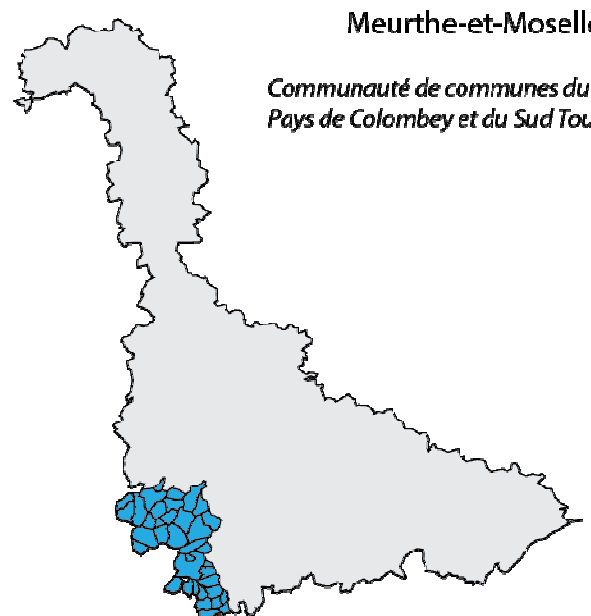
Soutiens institutionnels : Conseil départemental 54, Conseil Régional, Pôle emploi, Direccte, Mission Locale, MEEF (Maison de l'Emploi qui comprend tous les précédents).

Le territoire

Surface du territoire : 398 km² (39 communes dont la plus grosse est Colombey-les-belles, 1400 habitants).

Nombre d'habitants : 11 500 habitants

Nombre de personnes potentiellement concernées par le projet : environ 400



Meurthe-et-Moselle

*Communauté de communes du
Pays de Colombey et du Sud Toulinois*

-  Département
-  Territoire communauté de communes
-  Communes participant à l'expérimentation

©ATDQM

Etapes de développement du projet

phase 1 rencontre des personnes concernées : avril 2015



ENTRE NIEVRE ET FORETS

Les acteurs

Responsable opérationnel du projet : Communauté de commune entre Nièvres et Forêts

Responsable politique : Jacques LEGRAIN Président de la Communauté de commune, président de l'association RéCoLTES, président de Nièvre Habitat, conseil général délégué au logement...

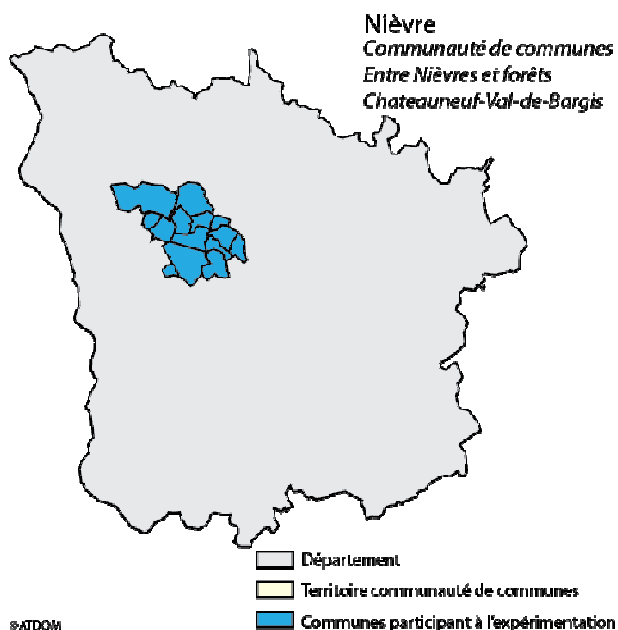
Soutiens institutionnels : Conseil Régional, Conseil départemental, Communauté de communes

Le territoire

surface du territoire : 286.38 km² (communauté de communes entre Nièvres et Forêts + communes de Châteauneuf Val de Bargis : 14 communes)

Nombre d'habitants : 4569 habitants

Nombre de personnes potentiellement concernées par le projet : 300



Etapas de développement du projet

- Rencontre des habitants privés d'emploi : janvier 2015
- Repérage des activités et construction du plan d'affaire de l'entreprise à but d'emploi : juin à décembre 2015 (questionnaires, délibération de principe dans les 14 communes et débat public sur le projet).



PIPRIAC ET SAINT GANTON

Les acteurs

Responsable opérationnel du projet : Denis Prost

Responsable politique : Franck Pichot (Conseiller général et président du Point Accueil Emploi)

Porteur de projet local : Point Accueil Emploi de Pipriac

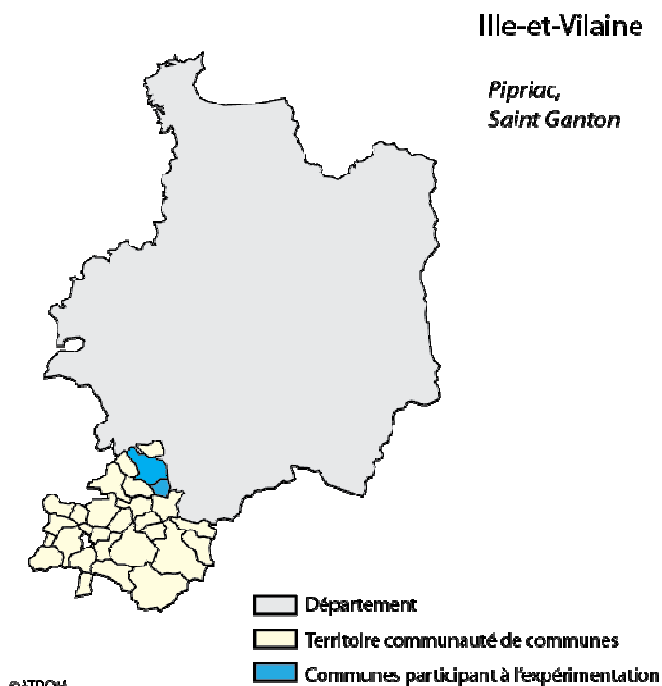
Soutiens institutionnels : Conseil Régional, Conseil départemental

Le territoire

Surface du territoire : Communes de Pipriac et Saint-Ganton : 48,65 km² (Pipriac) – 14 km² (St Ganton)

Nombre d'habitants : 3600 habitants (Pipriac) – 450 habitants (Saint Ganton)

Nombre de personnes potentiellement concernées par le projet : 150 à 200



Etapas de développement du projet

- phase 1 de rencontre des personnes concernées : 1^{er} novembre 2014 à février 2015
- phase 2 de recherche des travaux utiles : février à mai 2015

Les acteurs

Responsable opérationnel du projet : CCAS

Responsable politique : Claude Massé – Maire-Adjointe en charge de l'emploi, responsable du Bureau Municipal de l'Emploi et de la Commission Extra Communale de l'Emploi, présidente du CCAS

Le territoire

Nom et surface du territoire : Commune de Jouques 80 km² (dont 56 km² de forêts, 9 agriculteurs dont 8 en biologique ou en conversion)

Nombre d'habitants : 4 300 habitants

Nombre de personnes potentiellement concernées par le projet : 100 à 150

Bouches-du-Rhône

Jouques



Etapes de développement du projet :

- phase 0 d'information depuis mars 2015, encore en cours pour certaines entreprises
- phase 1 de rencontre des personnes concernées Automne 2015
- phase 2 de recherche des travaux utiles Automne 2015

©ATDQM

-  Département
-  Territoire communauté de communes
-  Communes participant à l'expérimentation



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

HISTORIQUE

1995

Expérimentation à Seiches sur le loir (bloquée faute de loi permettant les transferts financiers expérimentaux)

2003

Loi organique permettant l'expérimentation dans les territoires

2011

ATD Quart Monde relance le projet

2014

Laurent Grandguillaume constitue un groupe de députés pour évaluer et promouvoir ce projet

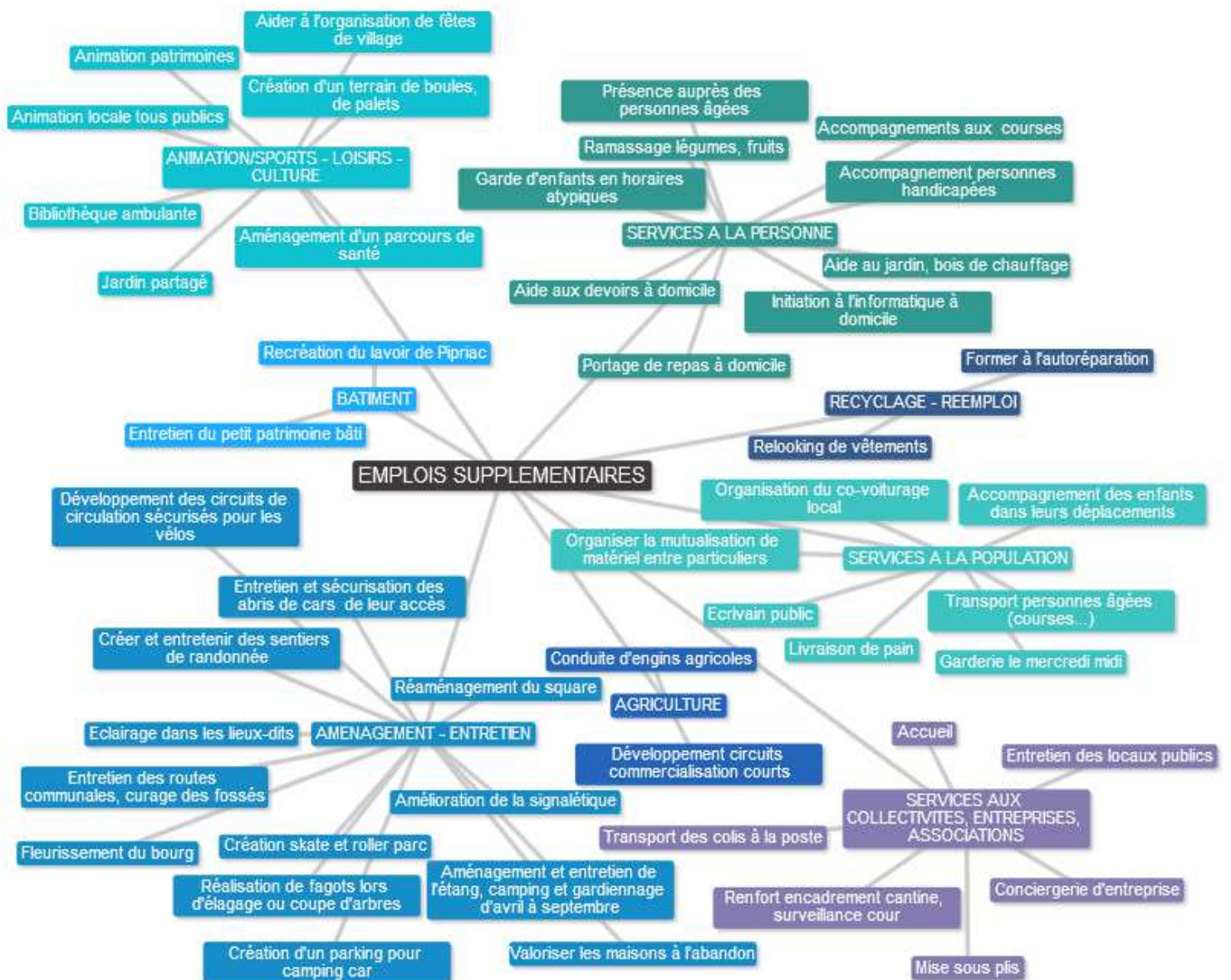
juillet 2015

Enregistrement de la proposition de loi à l'Assemblée nationale

Semaine du 23/11/2015

Examen de la proposition de loi par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale

Exemples de besoins non satisfaits sur le territoire de Pipriac et St Ganton à transformer en emplois



Des questions ?

Pourquoi une loi ?

Les coûts liés à la privation d'emploi ne peuvent être transférés pour financer la création d'emplois supplémentaires que par une loi d'expérimentation.

La loi organique du 1^{er} août 2003 permet l'expérimentation en autorisant les collectivités territoriales à déroger à la législation. Mais pour lancer l'expérimentation, **il faut que le Parlement donne son aval par une loi spécifique.** La mise en œuvre des expérimentations ne pourra être supérieure à cinq ans, renouvelables pour une durée maximale de trois ans. Des règles particulières de contrôle sont instituées. Au vu d'une évaluation transmise au Parlement, l'expérimentation sera ensuite abandonnée, prolongée ou généralisée.

